

Guide d'appel à projets collaboratifs 2021-2022

Activités de sensibilisation et d'animation
scientifique aux abords des rivières de
Québec dans le cadre de la démarche
de mise en valeur des principales
rivières sur le territoire

Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
Le 31 mai 2021

Avant-propos

La Ville de Québec s'est dotée d'un Plan de mise en valeur des rivières sur son territoire qui définit sa vision et ses orientations sur 20 ans.

Les objectifs du *Plan de mise en valeur des rivières* sont :

- Protéger et mettre en valeur les milieux naturels sensibles;
- Améliorer l'accessibilité aux rivières, tout en préservant leur qualité;
- Dépasser les limites récréatives et profiter des quatre saisons;
- Renforcer le sentiment d'appropriation des citoyens envers les rivières et leurs milieux environnants;
- Relier entre eux les équipements récréotouristiques en place et à venir;
- Définir les potentiels de développement et de requalification urbaine des secteurs d'interventions ciblés;
- Retisser les liens avec les quartiers;
- Mettre en valeur la culture et le patrimoine.

La démarche de mise en valeur des rivières de Québec comporte cinq axes d'intervention qui tiennent compte des possibilités offertes pour chaque saison :

- Protection de l'eau et des milieux naturels;
- Accessibilité et liens physiques;
- Pratique d'activités récréatives;
- Culture et patrimoine;
- Développement urbain.

Mise en contexte

En continuité avec ce Plan, cet appel à projets vise à soutenir des initiatives permettant de découvrir, faire connaître et animer les rivières et de compléter l'offre de service de la Ville de Québec pour la mise en valeur des rivières du Cap Rouge, Saint-Charles incluant son principal affluent la rivière du Berger, Beauport et Montmorency.

Il se veut interdisciplinaire et un levier pour développer des collaborations entre la culture, l'animation scientifique en environnement et les loisirs de plein-air. Pour y parvenir, les projets proposés par un groupe de partenaires de trois organismes et plus seront donc privilégiés dans le cadre de cet appel à projets.

Objectifs

- Favoriser une plus grande appropriation des rivières par les citoyens en les rendant plus vivantes et animées;
- Offrir de nouvelles occasions de découvrir et d'apprécier nos rivières et leurs abords;
- Informer et sensibiliser la population sur les écosystèmes riverains;
- Soutenir la contribution des organismes envers la mise en valeur des rivières.

Principe de base

Les rivières de Québec sont de plus en plus fréquentées, et c'est tant mieux, mais cela s'accompagne bien souvent de déchets abandonnés le long des sentiers ou d'activités nuisibles au maintien de la biodiversité, comme du piétinement en dehors de sentiers balisés.

Pour remédier à cela, la Ville souhaite encourager des projets qui faciliteront l'adoption de comportements durables en milieux riverains et sensibles, soit les principes du Sans trace (<https://www.sanstrace.ca>) applicables aux milieux riverains dont voici quelques exemples :

- Utiliser les surfaces durables;
 - Demeurer dans les sentiers et préserver les berges des cours d'eau. Le piétinement cause des dommages à la végétation.
- Gérer adéquatement les déchets :
 - Rapporter les déchets et les jeter aux endroits prévus.
 - Garder les chiens en laisse et ramasser leurs excréments.
- Laisser intact ce que l'on trouve :
 - Éviter la cueillette des plantes.
- Respecter la vie sauvage :
 - Observer les animaux sauvages à distance, sans les déranger.
 - Éviter de nourrir les animaux. Le parc contient tout ce dont ils ont besoin pour leur survie.

Critères d'admissibilité

En plus de répondre aux objectifs de l'appel à projets, le projet doit :

1. Avoir un lien direct avec la vision du [Plan de mise en valeur des rivières](#) et le plan directeur de la rivière concernée.
2. Se réaliser sur les terrains de la Ville de Québec, **aux abords des grandes rivières sur le territoire de la ville de Québec**: du Cap Rouge, Saint-Charles incluant son principal affluent la rivière du Berger, Beauport et Montmorency;
3. Être porté par un organisme à but non lucratif local ayant son siège social ou son bureau sur le territoire de l'agglomération de Québec et être dûment inscrit au registre des entreprises du Québec;
4. Être en lien avec la mission et l'expertise de l'organisme;
5. Prévoir une stratégie de diffusion afin d'assurer la participation citoyenne;
6. Répondre aux critères d'accessibilité universelle pour le déroulement de l'activité et le choix du lieu. Entre autres, prioriser des points de service (toilettes) et choisir un site accessible par transport actif et aux jeunes familles. Visitez la [section Web sur l'accessibilité universelle](#) pour plus d'information.
7. Respecter toutes les directives de la santé publique et les mesures socio-sanitaires en vigueur;
8. Mettre en place et respecter les normes de prévention et de sécurité pour éviter les risques d'accident;
9. Favoriser le respect de la nature et l'adoption de comportements adaptés aux milieux riverains sensibles.

Types de projets admissibles

Afin de créer une synergie d'animation en lien avec les rivières, ce premier appel à projets collaboratifs porte sur les deux thèmes suivants :

1. **Faire connaître la biodiversité aux abords des rivières**

Projets de loisirs scientifiques visant à faire connaître la faune et la flore du territoire.

Exemples : animation d'un parcours d'interprétation sur l'ornithologie et sur l'univers des insectes, activités d'orientation et de pêche, activités pour améliorer la connaissance du milieu (caractérisation¹, cueillette de données,

¹ Caractérisation participative et non exhaustive.

inventaire biologique (i.e. bioblitz), activités de création de « bombes de semences » d'asclépiades ou de petits aménagements mobiles (nichoirs à insectes et à chauve-souris, bacs d'espaces à fleurs pour papillons...).

2. **Animations en culture et patrimoine**

Projets artistiques et patrimoniaux qui contribuent à animer, égayer et mettre en valeur les rivières de Québec et leurs abords.

Exemples : parcours de découverte, rallye histoire et patrimoine, activité d'initiation au patrimoine, reconstitution, visite animée, jeu de pistes, activité immersive, géorallye, trousse éducative, parcours déambulatoire, stations de découverte, activités de médiation culturelle, ateliers d'initiation, prestations artistiques, land art, installations éphémères, exposition temporaire, etc.

Types de projets non admissibles (liste non exhaustive)

- Activités de contact primaire avec l'eau (exemple : baignade) ou de suivi de la qualité de l'eau;
- Infrastructures ou aménagements permanents;
- Activités ou projets déjà soutenus par la Ville de Québec dans le cadre d'une entente, un programme d'aide financière, une subvention ou un autre appel à projets. Consulter le site web de la Ville à ce sujet :
<https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/programmes-subventions/index.aspx>

Critères d'analyse

Tout projet présenté dans le cadre de cet appel à projets fera l'objet d'une analyse en fonction des critères suivants :

1. Soutenir la contribution des organismes envers la mise en valeur des rivières :
 - Pertinence et appréciation générale du projet;
 - Partenariat entre plusieurs organismes avec différentes expertises*;
 - Potentiel de réutilisation ou de reproduction du projet par l'organisme
2. Favoriser une plus grande appropriation des rivières par les citoyens et rendre les rivières plus vivantes et animées :
 - Moyens de diffusion et de promotion efficaces

- Offre d'activités à des périodes moins fréquentées (ex. : durant l'hiver)
- 3. Offrir de nouvelles opportunités de découvrir et d'apprécier nos rivières;
 - Expérience nature
 - Mise en valeur du patrimoine et expérience culturelle
 - Originalité et innovation
- 4. Informer et sensibiliser la population sur les écosystèmes riverains :
 - Implication et participation des citoyens lors de l'activité
 - Respect des principes du Sans trace applicables aux milieux riverains.

* Les projets en partenariats sont considérés comme un atout.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont directement reliées à la réalisation du projet :

- Matériel d'animation (achat ou location)
- Main-d'œuvre, cachets et honoraires professionnels
- Outils de communication
- Frais d'administration du projet (jusqu'à un maximum de 10%)

Dépenses non admissibles

- Dépenses pour des projets déjà entamés ou réalisés
- Frais de contingence
- Budget de fonctionnement de l'organisme
- Outils (ex. : de construction ou de jardinage)
- Frais supplémentaires liés aux mesures sociosanitaires

Soutien admissible

Le montant maximal par **projet collaboratif** (trois organismes et plus) est de 30 000\$.
 Le montant maximal pour un projet collaboratif (par deux organismes) est le 10 000\$.
 Pour un **projet individuel** (porté par un seul organisme), le montant maximal est de 5 000\$.

Le soutien financier de la Ville peut atteindre le coût total des dépenses admissibles.

La Ville de Québec se réserve le droit de refuser toute demande ou de revoir à la baisse le montant demandé. Le respect des critères d'admissibilité et d'analyse ne garantit pas l'obtention d'un financement.

L'aide financière ne peut servir à soutenir les activités courantes d'un organisme ou se substituer à d'autres programmes existants. **Le financement ne peut pas se superposer à une autre demande de financement provenant d'un autre programme ou appel à projets de la Ville de Québec.**

Dépôt de la demande

Veuillez remplir le formulaire de demande disponible sur le site [Internet](#) de la Ville et envoyer votre projet **d'ici le 13 août 2021 17 h** par courriel au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à l'adresse : Appelaprojets.Nosrivieres@ville.quebec.qc.ca. Il est possible que des ajustements au projet soient formulés par la Ville de Québec.

Pour les projets collaboratifs (en partenariats), un seul organisme responsable devra porter le projet et être attitré comme interlocuteur auprès de la Ville.

L'ensemble des documents suivants doit être transmis :

- Le formulaire de demande dûment complété
- Des images du site à mettre en valeur
- Pour les projets collaboratifs:
 - **Une résolution par organisme partenaire**, appuyant la demande et dûment signée par un membre du conseil d'administration.
 - **Une résolution pour l'organisme responsable**, dûment signée par un membre du conseil d'administration, appuyant la demande.

L'annonce des projets retenus est prévue pour le **24 septembre 2021**.

Versement de la subvention

- Un premier versement équivalant à 75 % du montant accordé est versé suite à l'approbation du projet par les autorités municipales.
- Le dernier versement, ajusté sur les dépenses réelles encourues et correspondant au maximum à 25 % du montant accordé, est versé à la suite de la réception et de la validation de la reddition de comptes.

Obligations

L'organisme qui recevra une contribution financière de la Ville de Québec dans le cadre de ce programme s'engage à :

- Réaliser le projet tel qu'approuvé dans les 12 mois suivant la confirmation du financement;
- Si, pour une raison quelconque l'organisme ne peut remplir son engagement, il doit en aviser dans les plus brefs délais le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement par courriel à l'adresse Appelaprojets.Nosrivers@ville.quebec.qc.ca. Le même principe s'applique si des modifications devaient survenir dans le projet quant à sa nature, à l'échéancier et au budget.
- Le cas échéant, obtenir les autorisations nécessaires de la Ville de Québec avant de réaliser le projet (pour l'utilisation de l'espace public par exemple);
- Conserver une copie des reçus des dépenses admissibles et les fournir à la Ville sur demande;
- Fournir la reddition de comptes demandée par la Ville au plus tard deux mois après la fin du projet.

Communications

L'organisme bénéficiant d'une aide financière a l'obligation de mentionner le soutien de la Ville de Québec et du gouvernement du Québec sur ses documents d'information, de promotion et de publicité relatives au projet. Tous les documents devront intégrer le logo de la Ville de Québec et du gouvernement du Québec qui soutient financièrement la démarche de la Ville.

Lors que possible, la signature graphique de la démarche de mise en valeur des rivières de Québec devra être intégrée également dans les documents. Les logos seront fournis par la Ville sur demande.

Pour informations: Appelaprojets.Nosrivers@ville.quebec.qc.ca

Addenda 1

Mis à jour : le 14 juillet 2021

Addenda 1	
1. Soutien financier admissible	
À la suite des questions soulevées par les organismes du milieu concernant le montant maximal de soutien financier admissible pour les projets collaboratifs de deux organismes, il est apparu important d'apporter les précisions suivantes : L'attribution du soutien financier présenté dans le guide d'appel à projets collaboratifs 2021-2022 à la section « Soutien financier admissible » est maintenue telle que libellée, mais précisé comme suit :	
Type de projet	Montant maximal de financement
Projet individuel (1 organisme)	5 000 \$
Projet collaboratif (2 organismes)	10 000 \$
Projet collaboratif (3 organismes et plus)	30 000 \$
Le présent appel à projets se veut interdisciplinaire et un levier pour développer des collaborations entre la culture, l'animation scientifique en environnement et les loisirs de plein air. Pour y parvenir, les projets proposés par un groupe de partenaires de trois organismes et plus seront donc privilégiés dans le cadre de cet appel à projets. Or, cela n'exclut en aucun cas la préparation et le dépôt de demandes pour la réalisation d'un projet par deux organismes pour lequel un montant maximum de 10 000 \$ pourrait être alloué si le projet est retenu. Il est également important de préciser qu'un organisme ne peut porter qu'un seul projet. Il peut toutefois s'intégrer dans un ou plusieurs projets collaboratifs, sans en être le porteur.	